

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2020**  
~~~~~

**MOTION DE SOUTIEN À LA CRÉATION D'UN CFA**  
**"TOUS MÉTIERS" AU LYCÉE AGRICOLE DE GIGNAC**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2020 à 18h00 en salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 18 septembre 2020.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Gilles HENRY, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. René GARRO, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Bernard GOUZIN, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, M. David CABLAT - M. Pierre AMALOU suppléant de Mme Florence LAUSSEL, M. Claude CARCELLER suppléant de Mme Catherine GIL, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations

M. Robert SIEGEL à M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS.

Excusés

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI, M. Gregory BRO.

Quorum : 25	Présents : 42	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-1657 du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence en matière de développement économique ;*

CONSIDERANT les missions du lycée privé agricole Vallée de l'Hérault, association locale administrée par les élus, créée pour répondre aux besoins des collectivités locales et du territoire en termes de formations et de compétences,

CONSIDERANT le savoir-faire du lycée privé agricole, qui est unité de formation d'apprentis (UFA) pour le certificat de spécialisation « restauration collective » et le titre « technicien de rivière » et que l'établissement a mené des actions de formation par apprentissage (CAP « maçon », brevet professionnel « conduite de machines agricoles »),

CONSIDERANT que l'établissement accueille aujourd'hui 500 apprenants de la 4ème au BTS dans les filières paysage, horticulture, agroéquipement, services aux personnes,

CONSIDERANT que le lycée est certifié « Qualiopi » au titre de la formation continue et de l'apprentissage et que 6 enseignants sont habilités pour intervenir en apprentissage,

CONSIDERANT la nécessité de compléter l'offre de formation et de répondre aux besoins liés à la croissance démographique, tout en maintenant la scolarisation des jeunes, sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT la volonté d'offrir localement une formation qualifiante pour lutter contre les problèmes de mobilité des jeunes,

CONSIDERANT les besoins importants de qualification du personnel en fonction des besoins des employeurs (entreprises et collectivités) sur le territoire et plus spécifiquement dans une période de difficultés économiques majeures consécutives à la crise sanitaire de la COVID-19,

CONSIDERANT la résolution prise par les membres de l'Assemblée Générale du lycée privé agricole le 12 juin 2020, afin de créer un CFA « tous métiers », dont les formations et les apprentissages évolueraient en fonction des besoins des collectivités et des entreprises du territoire dans un cadre partenarial, avec pour objectif d'accueillir 50 apprentis d'ici 4 ans,

CONSIDERANT le courrier de saisie du lycée privé agricole Vallée de l'Hérault, en date du 7 juillet 2020, sollicitant officiellement l'accompagnement de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- De faire tout ce qui est dans le champ des compétences et moyens d'actions de la communauté de communes afin d'accompagner et de soutenir le projet du lycée agricole privé Vallée de l'Hérault pour la création d'un CFA « tous métiers ».
- D'engager toutes les démarches en vue d'aboutir à un partenariat entre les acteurs concernés par ce projet territorial de formation.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2401 le 30 septembre 2020  
Publication le 30 septembre 2020  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 30 septembre 2020  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200928-461-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO